

Durée de la session : 4 heures

Domaine de formation : ELU0111 – Formations généralistes « Prise en main du mandat »

Prérequis : Aucun prérequis n'est nécessaire

Public : Elus

Endosser la responsabilité de conseiller municipal, c'est bien plus que participer aux réunions du conseil : c'est s'inscrire dans la dynamique démocratique locale, comprendre les enjeux institutionnels, et agir efficacement au service de ses concitoyens. Cette formation propose un véritable point d'appui pour débiter ou consolider son engagement. Accessible à tous, elle offre les repères indispensables pour exercer pleinement son mandat.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Comprendre le rôle du conseiller municipal, pour mieux analyser sa pratique.

Le programme :

Connaître les interlocuteurs du conseiller municipal

- Lister les différents interlocuteurs du conseiller
- Les cartographier pour positionner le conseiller municipal par rapport à chacun
- **Méthode participative pour identifier et positionner les interlocuteurs**

Maîtriser les différentes formes d'action du conseiller municipal

- Le conseil municipal (fonction, déroulement, délibérations, etc.)
 - Les commissions d'élus (découvrir différentes organisations)
 - Les formes extra-municipales, les différents degrés d'intégration de la population
- * **Exposé appuyé par de nombreux exemples**

Connaître le statut de l' élu, pour mobiliser les moyens d'agir

- Cumul mandat et activité professionnelle
 - Indemnités et protection sociale
 - Frais
 - Formation des élus
 - Responsabilité des élus locaux
- * **Exposé appuyé sur les situations des participants**

Conclusion

- Bilan de la formation individuel et collectifs
- Engagement à moyen et long terme sur sa pratique d' élu

Les points forts de la formation :

- Formation dispensée par un élu local expérimenté qui est aussi formateur de secrétaires de mairies et titulaire du concours d'attaché, cette formation vous permet de connaître les dynamiques et les aspects juridiques liées à un mandat de conseiller municipal, en s'appuyant sur de nombreux exemples.
- Cette formation doit permettre d'interroger ou de ré-interroger sa pratique de conseiller municipal, pour tendre vers un exercice de la fonction plus apaisé, plus productif, plus satisfaisant malgré des contraintes externes souvent plus importantes.

Modalités pédagogiques :

- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur ou plateforme de visioconférence, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé si nécessaire en distanciel.

Ressources pédagogiques :

- Les participants ont accès à un ensemble de ressources pédagogiques numériques : supports projetés, documents d'analyse, études de cas, exercices et fiches méthodologiques.
- Ces ressources sont mises à disposition via l'extranet dédié avant, pendant ou après la formation, selon les besoins.

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Les résultats attendus :

- À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation vous sera remise, elle précisera les objectifs visés, les dates, la durée.



Formateur : Monsieur Antoine VALPREMIT

- Elu local depuis 2008 et investi à temps-plein dans ses mandats depuis 2021, Antoine Valprémit exerce ses fonctions dans différents types de collectivités territoriales (mairie, communauté de communes, département). Il est également titulaire du concours

Financement et coût : (Tarif exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

- **Tarif – formation intra en présentiel ou en visioconférence – Deux options de financement :**
 - Par la collectivité (tarif groupe) formation de 14 heures -- Moins de 2 000 habitants 3 980 euros TTC -- De 2 000 à 5 000 habitants 4 400 euros TTC - Plus de 5 000 habitants 4 800 euros TTC
- **Tarif – inscription individuelle en présentiel ou en visioconférence – Deux options de financement :**
 - 320 € TTC si prise en charge sur le budget de la collectivité
 - 320 € TTC facturés à la Caisse des Dépôts (DIF Élu)
 - Inscription individuelle avec mobilisation du DIF Élu : Les élus peuvent s'inscrire directement via la plateforme officielle Mon Compte Formation. Cliquez sur le lien ci-dessous pour accéder à la session et déposer votre demande de financement.
https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/88982928900012_ELU0111-VA-CV/88982928900012_ELU0111-VA-CV

Nombre de participants :

- **Formation financée en tout ou partie par le DIF Élu** : conformément à l'arrêté du 12 juillet 2023 relatif au droit individuel à la formation des élus locaux, le nombre maximal de participants financés dans ce cadre est fixé à 15 par session.
- **Formation financée directement par la collectivité** (budget formation des élus) : le nombre de participants est déterminé en concertation avec la collectivité afin de garantir la qualité pédagogique, l'interactivité des échanges et l'atteinte des objectifs. Lorsque l'effectif envisagé dépasse 15 participants, des ajustements de durée, de format ou de modalités pédagogiques peuvent être proposés.
- **Pour les inscriptions individuelles en visioconférence : l'ouverture de cette session est garantie dès la quatrième inscription,**

Modalités et délai d'inscription :

Les inscriptions à cette formation peuvent être réalisées :

- **Par une collectivité dans le cadre d'une formation groupe organisée en intra ou en intercollectivités.** Lorsque cette session est programmée, l'inscription est possible jusqu'à la veille de la formation, sous réserve de places disponibles et de la validation administrative du financement.
 - Lorsque cette formation est organisée à la demande d'une collectivité ou d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), la date et les modalités d'organisation sont définies d'un commun accord après validation du devis et de la convention de formation.
- **À titre individuel, notamment dans le cadre du dispositif DIF Élu ou d'un financement par une collectivité.**
 - Pour les inscriptions individuelles réalisées via la plateforme Mon Compte Formation, l'entrée en formation intervient après expiration du délai légal de rétractation de 11 jours ouvrés prévu par les conditions générales d'utilisation de la plateforme.
 - Pour les inscriptions individuelles en visioconférence : **après la finalisation de votre inscription, la date est fixée d'un commun accord, selon vos disponibilités et celles du formateur référent.** Trois plages horaires sont proposées : 9h–12h30, 14h–17h30 ou 18h–21h30.

Accessibilité et référent handicap :

- Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifique pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.
- Le référent handicap de FDEL échangera avec vous sur votre besoin de compensation.

Pour nous contacter :

S.A.S. FDEL (Formation Des Elus Locaux)

Siège social : 49, Avenue du Général de Gaulle 79200 PARTHENAY

Téléphone fixe : 05 49 71 17 03

Téléphone mobile : 06 71 61 73 49

Adresse électronique : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr

Numéro de SIRET : 88982928900012

Conditions générales de vente sur le site : <https://www.formationdeseluslocaux.fr>



Notre organisme de formation est agréé par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales depuis le 23 mars 2021 pour dispenser des formations aux élus locaux

Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le numéro 75790137279 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine

Mise à jour jeudi 5 mars 2026